

Date de dépôt : 10 août 2020

Rapport

de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de résolution de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Nicolas Clémence, Grégoire Carasso, Léna Strasser, Salima Moyard, Badia Luthi, Thomas Wenger, Jean-Marc Guinchard, Emmanuel Deonna, Claude Bocquet : Impact des mesures visant à lutter contre le coronavirus : pour un suivi attentif de la situation et une action concrète en faveur de l'ensemble des acteurs de l'événementiel genevois

Rapport de M. Jean-Marc Guinchard

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

La commission de l'économie, lors de sa dernière séance avant la pause estivale, a traité de cette résolution le lundi 29 juin, sous la présidence de M. le député Thierry Cerutti.

La procès-verbaliste était M^{me} Camille Zen-Ruffinen, que nous tenons ici à remercier pour son travail efficace.

Présentation par M. Sylvain Thévoz, auteur

Le président accueille l'auditionné et le remercie d'être là. Il lui rappelle le sujet de son audition.

M. Thévoz rappelle que cela a été déposé le 10 mars, au moment où le secteur de l'événementiel a été le plus frappé. Il constate un lourd facteur d'incertitude sur ce secteur. Il salue les mesures fédérales et cantonales mises en place tout en relevant les lacunes qu'il faut maintenant rattraper, d'où la résolution.

Il rappelle les solutions impératives qui doivent être prises à Berne pour l'hôtellerie et la restauration. Il constate que, pour le monde de la culture, les couvertures partielles et les faibles indemnités des artistes et techniciens doivent être comblées par des mesures fédérales et cantonales. Il insiste sur le fait que le dispositif d'aide doit être prolongé pour que les personnes concernées puissent faire face à la situation. Il rappelle que c'est un système d'indemnisation des pertes financières et pas encore du manque à gagner.

Il remarque que la situation ne s'améliore pas ; or cela risque d'engendrer l'effondrement de la culture. Il recommande de lire l'étude de la haute école de gestion. Il rappelle que la culture est le deuxième employeur pour 400 millions de francs de subventions en employant 321 000 personnes. Il indique que la valeur ajoutée de la culture est de 4,5 milliards de francs. Il ne veut pas différencier la culture privée et la subventionnée.

Il insiste sur le fait que la culture est un élément majeur du canton et que c'est toute une économie. Il souligne la bonne réactivité du canton et de la Confédération, mais constate que certains se sont retrouvés hors de toute aide. Il ajoute que cela a été en partie comblé par le CE, mais que l'impact va au-delà de ce qui est prévu.

Il mentionne une étude mandatée par la fondation romande pour le cinéma qui démontre le rôle économique de la culture. Il constate 120 millions de bénéfice. Il remarque que les prêts n'ont été que peu utilisés. Il rappelle le premier train de mesures, mais souligne les difficultés du domaine de la culture. Normalement l'été est la saison du milieu culturel. Il se demande donc comment aider ces gens et leur éviter la faillite. Il demande à identifier des montants pour ceux qui n'ont pas ou pas assez accès aux aides fédérales (le domaine du livre, DJ, sécurité, graphistes,...). Ces professions sont mal couvertes. Ce sont des travailleurs énormément exposés. Il relève un besoin d'argent. Les aides étatiques sont bonnes, mais ne règlent pas tout. Le risque d'une deuxième vague devrait permettre de prévoir des mesures pour que les personnes ne se retrouvent pas dans une telle précarité sociale.

M. Thévoz demande à ce que le statut des artistes soit aussi analysé. Il veut que la commission soutienne la résolution. Il veut continuer à aller à Berne pour demander des mesures. Il souhaite voir un peu plus loin et s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres cantons. Il souligne qu'un tel modèle a été voté le 28 mai dans le canton de Vaud.

Il propose de faire des auditions : M^{me} Anne Papilloux, Fonction Cseinéma, l'AROPA. Il rappelle les initiatives qui ont émergées et leurs demandes.

Un député (MCG) relève qu'on parle des travailleurs très exposés et non bénéficiaires de l'APG. Il remarque que les indépendants doivent avoir un revenu annuel entre 2000 et 30 000 francs. Il demande quels sont les indépendants qui n'ont pas pu bénéficier de l'APG.

M. Thévoz ne peut pas répondre comme ça. Il conseille d'entendre M^{me} Papilloux.

Le même député, sur les RHT, remarque qu'ils sont au bénéfice de tous ceux qui avaient un emploi au mois de mars 2020. Il avait la même question pour les RHT.

M. Thévoz le renvoie vers M^{me} Papilloux. Il constate que dans la culture beaucoup touchent des salaires de manière intermittente. Il souligne le bénévolat du secteur et les salaires insuffisants pour pouvoir accéder aux RHT.

Le même député (UDC) remarque que beaucoup sont terriblement touchés et ont pu bénéficier des RHT ou APG, mais les serveuses par exemple touchaient peu et perdaient leurs pourboires. Il concède que l'aide accordée par Berne était bien ciblée.

M. Thévoz relève ne pas avoir dit le contraire.

Un député (PDC) remarque qu'il n'aime pas l'expression « ça ne mange pas de pain ». Il relève que la résolution parle aussi du sport. Il demande pourquoi il n'en a pas parlé. A l'intention du député (UDC), il indique que les durées des aides étaient limitées à deux mois et que l'évènementiel n'a pas pu reprendre ces activités.

M. Thévoz s'excuse de son expression. Il rappelle les montants votés par le CE. Il relève que l'importance est symbolique et trouve que ça fait tache que Genève ne soutienne pas les mêmes domaines que les autres cantons. Il pense qu'il faut aussi se comparer aux cantons latins. Pour la question du sport, lui s'est concentré sur la culture, mais il souligne que les enjeux sont les mêmes.

Un député (Ve) trouve le sujet important. Il souligne que c'est un milieu qui comporte beaucoup d'emplois atypiques. Il regrette que le débat de la semaine dernière se soit concentré sur le travail au noir. Il remarque que certaines subventions ne sont pas tombées. Il demande des explications sur les difficultés du milieu subventionné. Il relève que certaines entités avaient des soutiens de la loterie romande. Il demande des précisions sur ces aides. Il lui demande si la résolution s'adresse à un soutien pour des structures ou des individus. Il se demande si le milieu culturel va se réinventer s'il y a une autre vague. Il demande s'il faut réinventer la culture.

M. Thévoz indique qu'il y a des garanties de subvention 2020. Il ajoute que Genève en été a vu sa subvention fractionnée en différents projets. Il confirme un maintien des subventions pour 2020. Concernant la Loterie romande, il ne connaît pas les modes de fonctionnement. Il affirme que la résolution s'adresse surtout au CE et porte sur la capacité de l'Etat à se saisir de cet enjeu et à répondre à ce défi majeur. Il ajoute qu'entre l'urgence des besoins et la réaction il y a une nette différence. Il s'adresse donc surtout à l'Etat. Sur la réinvention du milieu, il concède que certains domaines réfléchissent à s'adapter. Il souligne que cela n'est pas possible en trois mois. Il insiste sur le fait que se réinventer sera compliqué, voire utopique.

Le président demande si le CE n'en fait pas suffisamment et ne suit pas minutieusement la situation.

M. Thévoz a dit que la réponse était bonne et rapide. Il relève qu'il y a eu des groupes et des relais politiques et que certains groupes se sont fait moins entendre. Il veut interpeller le CE pour n'oublier personne.

Le président demande combien de personnes seraient touchées et quel serait le coût.

M. Thévoz ne peut pas répondre.

Un député (PLR) lit la deuxième invite. Il relève plusieurs niveaux. Il voit que pour l'entreprise, par exemple dans le chronométrage, les employés bénéficient des RHT. Il pense que ces entreprises doivent sortir du champ, car elles peuvent justifier leur manque à gagner. Il s'intéresse à l'organisation même des évènements. Il demande quelle est la cible, les associations, les comités.

M. Thévoz voit déjà une aide par une prise de conscience politique pour les petits évènements. Il souhaite préserver les petits évènements.

Le même député (PLR), sur la dernière invite, demande si cela concerne la Romandie.

M. Thévoz confirme. Il prend l'exemple du Paléo.

Un député (S), sur les entités subventionnées, concède qu'elles sont touchées par cet effet. Il l'a vu sur le secteur de la petite enfance et le social. Il a vu des réponses négatives de l'OCE en matière de RHT. Il remarque que les entités publiques ne peuvent pas en bénéficier. Il est vrai que cela était mouvant. Il constate que certains secteurs sont en partie subventionnés et que de ce fait les RHT leur ont été refusées. Il demande si M. Thévoz sait si les entités subventionnées totalement ou partiellement ont souffert de refus de RHT sous prétexte de subventionnement.

M. Thévoz l'ignore. Il a des retours que les RHT marchaient bien pour une durée limitée. Il ajoute que c'est l'incertitude de la suite que craignent les personnes concernées.

Un député (PLR) ne conteste pas l'importance artistique de la culture genevoise. Il revient sur l'étude de la HEG et souligne qu'elle ne tient pas compte du subventionnement. Il trouve que l'étude est critiquable, car elle n'a aucun sens économique (elle ne tient pas compte des subventionnements). Il constate que les subventions ont été maintenues. Il remarque que certaines institutions culturelles s'en sont peut-être mieux sorties que des entreprises non subventionnées. Il suggère d'entendre le CE et le milieu culturel. Il constate que, si des subventions sont délivrées, les RHT ne sont pas nécessaires. Il ne veut pas favoriser la culture par rapport à des PME qui ne bénéficient que des RHT et encore. Il souligne que le secteur sportif est moins subventionné. Il pense que le sport souffre davantage.

M. Thévoz, sur l'étude sujette à discussion, ne veut pas refaire le débat. Il souligne que l'entier du monde de la culture n'est pas subventionné. Il ne s'accorde pas avec les propos du député (PLR) sur les subventions. Il prend l'exemple d'Antigel. Il souligne que la perte sèche finale est là.

Un autre député (PLR) partage le constat des dommages inédits de la pandémie. Il pense que la commission sera d'accord que le milieu de l'évènementiel est le premier affecté et le dernier à pouvoir sortir la tête de l'eau. Il partage l'analyse de son collègue (PLR) sur les degrés de subventions. Sans évoquer les distorsions de concurrence, il revient sur les mesures annoncées par la Confédération et le canton avec des montants certes trop faibles, mais pas anodins. Il trouve le dispositif réfléchi. Il trouve que tout est question d'équilibre. Il demande comment ce qu'il demande s'articule avec le dispositif déjà mis en place.

M. Thévoz pense que c'est l'équilibre à trouver entre l'indemnisation de la perte financière et du manque à gagner. Il constate que le risque financier, dans le domaine, n'est pas estimable pour l'instant. C'est cette optique que la résolution touche. Il ne sait pas où est la frontière entre l'économie pure et la culturelle. Il relève la frontière floue entre ces distinctions. Il ajoute que l'hyperconcurrence et la fragilité du business plan ne facilitent pas la tâche.

Le même député (PLR) relève que la difficulté est de savoir où placer le curseur. Il demande si une entreprise dépendante d'un évènement entre dans le champ de la résolution. Il demande si le critère de la subvention ne doit pas être pris en compte dans la résolution. Il se demande s'il faut mettre le curseur ici.

M. Thévoz se raccorde à ses propos. Il pense qu'il faut l'appui du CE, ce qui n'est actuellement pas le cas.

Un autre député (PLR), pour une logique de coordination avec le plan fédéral, revient sur les RHT et relève le dispositif existant. Il demande si le fait de catégoriser la culture n'est pas quelque chose qui compliquera la mise en œuvre, notamment sur l'aspect de l'égalité de traitement.

M. Thévoz ne dit pas que c'est simple. Mais il remarque que ne rien faire ne résout pas le problème. Il insiste sur le fait que la résolution veut une impulsion du CE.

Un député (PDC) croit que son préopinant (PLR) a raison. Il remarque que l'organisateur d'une course qui a fait fabriquer des médailles, t-shirts, etc., se retrouve en difficulté. Il rappelle l'exemple de Paléo qui a des réserves énormes et dont le directeur ne voit pas pourquoi il doit entamer ses réserves. Il énumère les personnes qui vivent de ces événements. Il ajoute la difficulté de la comparaison financière entre les subventions culturelles et sportives. Il souligne la difficulté de la mise en œuvre. Il veut auditionner l'Etat, la Ville de Genève, le milieu culturel et l'office cantonal du sport et de la culture.

M. Thévoz rappelle les montants votés.

Un député (PLR) relève que la problématique est de savoir jusqu'à quand les employés ont droit aux RHT. Il ajoute que l'annonce d'un secteur va faire que les gens pourront maintenir leur emploi. Il veut voir les tendances qui viendront cet été. Il affirme que jusqu'à Noël ce sera compliqué.

M. Thévoz confirme cela. Il ajoute que les indépendants n'ont pas tous droit aux RHT. Il veut les soutenir. Il corrige que le seuil est à 10 000 francs par année, non pas à 2000.

Une députée (EAG) comprend que les RHT n'éviteront pas les licenciements, ce qui est particulièrement problématique. Elle souhaite une attention particulière sur les entreprises qui vont licencier. Elle souhaite que les mesures servent à ce à quoi elles étaient destinées.

Un député (S) indique que les APG sont possibles entre 10 000 et 90 000 francs.

Le président remercie M. Thévoz.

Un député (PLR) souhaite faire attention à la distorsion de concurrence. Il veut entendre le département du sport et de la culture ainsi que la Ville de Genève.

Un député (Ve) ne veut pas faire d'audition et voter cela ce soir. Il souligne que ce n'est pas une motion et que les invites sont indicatives.

Un député (PDC) indique que son groupe s'alignera sur celui des Verts pour la cohérence du traitement des conséquences de la pandémie. Il ajoute que la résolution permet que le CE prenne les mesures. Il souhaite que des mesures soient prises pendant l'été.

Un député (S) pense qu'il est important de voter ce soir. Il relève une impulsion de la Confédération, mais que cela doit continuer. Il souhaite que ces différents secteurs soient soutenus pendant l'été.

Une députée (EAG) indique que son groupe soutiendra le vote de ce soir. Elle souligne que le secteur est le premier touché et doit avoir un réel soutien. Elle pense qu'il faut aller de l'avant.

Un député (PLR) relève que les comptes les occuperont toute la session de fin août.

Un député (Ve) précise que l'unanimité s'est faite sur la R 899 qui les enjoint à réduire le temps des comptes. Donc ils auront le temps de traiter d'autres sujets.

Le même député (PLR) relève qu'il n'y a aucune urgence jusqu'au mois d'août. Il pense que la commission peut se donner le temps.

Un autre député (PLR) indique que l'intérêt de faire une audition était de voir les perspectives. Il relève que d'ici fin août les éléments sanitaires vont évoluer. Il souhaite avoir un état des lieux. Il pense que la résolution sera plus fournie avec des auditions. Il pense que les perspectives sont plus intéressantes.

Un député (UDC) partage cet avis. Il faut clarifier les choses. Il soutient les demandes d'audition.

Une députée (MCG) souhaite entendre le département, car le fonds du sport a indemnisé certaines entités. Elle souhaite avoir un retour du département.

Le président propose de voter cette résolution et de faire une séance sans sujet.

Un député (Ve) indique que ce n'est pas possible. Il indique que la réponse du CE sera la même, audition ou non.

Un député (PLR) est sensible à cet argument. Il ajoute que l'objectif des auditions permet de renforcer la résolution. Il rappelle les mesures prises. Il pense que, si on veut bien faire les choses, il faut le faire de manière ciblée. Il ajoute que l'urgence est connue et que cet été est déterminant pour ces acteurs. Il pense qu'il ne faut pas inverser les rôles.

Un député (UDC) aimerait avoir une audition, car il y a un problème de fond selon lui. Il veut donner des aides à ce secteur. Il comprend que l'aide

demandée est différente. Il relève des critères différents pour différents secteurs. Il pense qu'il faut une vision de ce qu'il se passe.

Un député (S) remarque que la résolution donne une impulsion. Il ne veut pas faire des doublons, mais donner une impulsion pour aider ces secteurs.

Un autre député (S) précise que la résolution est large et n'engage pas à des dépenses, vu que ce n'est pas encore un PL. Il trouve que la résolution doit être approfondie, mais cela se fera par les PL. Il veut que l'impulsion soit donnée. Il ne veut pas faire le travail du CE.

Le président met aux voix les demandes d'audition :

Oui :	7 (4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	8 (1 EAG, 2 Ve, 3 S, 2 PDC)
Abstentions :	–

Les demandes d'auditions sont refusées.

Le président met aux voix entrée en matière de la R 911 :

Oui :	10 (1 EAG, 2 Ve, 3 S, 2 PDC, 2 MCG)
Non :	1 (1 PLR)
Abstentions :	4 (3 PLR, 1 UDC)

L'entrée en matière de la R 911 est acceptée.

Catégorie de débat préavisée : Extraits

Conclusions

Mesdames les députés,
Messieurs les députés,

La proposition de résolution qui vous est soumise ce jour invite le Conseil d'Etat à agir de la façon qu'il jugera la plus opportune et la plus efficace afin d'assurer un suivi précis de la situation des milieux de l'économie, de la culture et du sport, en particulier ceux liés à l'évènementiel, en analysant les conséquences de la crise de la Covid-19. Ce faisant, en concertation avec les cantons, à appeler la Confédération à intervenir au mieux de ses possibilités.

Cette résolution, traitée en une seule séance et sans audition, malgré quelques demandes refusées par la majorité, laisse une marge de manœuvre assez large au Conseil d'Etat quant aux moyens et aux démarches fédérales et

confédérales à mettre en œuvre afin de sauvegarder la pérennité de ces secteurs durement touchés, eux aussi, par la crise.

Il a été relevé à plusieurs reprises qu'il ne s'agit pas seulement des pertes enregistrées depuis le mois de mars – partiellement compensées par les RHT – mais également de compenser autant que faire se peut les pertes à venir, sachant que la plupart des manifestations culturelles et sportives auront lieu durant l'été et que nous n'aurons aucune certitude quant à l'avenir avant les déclarations attendues du Conseil fédéral le 12 août. C'est dans cet esprit que la majorité de la commission a décidé de travailler en urgence, sans procéder aux auditions demandées, en laissant au Conseil d'Etat la plus grande liberté d'action.

Certains députés auraient souhaité que l'on fasse des distinctions entre les entités subventionnées et celles qui ne le sont pas, afin d'éviter soit des doublons, soit des inégalités de traitement. De même, il a pu être reproché à l'auteur de la résolution l'absence de réponses concernant certains éléments non chiffrés ou non évalués.

Ces arguments n'ont pas convaincu la majorité des commissaires qui ont privilégié le caractère d'urgence et la latitude laissée au Conseil d'Etat de récolter les chiffres nécessaires et de s'assurer de la bonne destination et de la bonne utilisation des fonds qui seraient alloués.

Dans cette optique, Mesdames les députées, Messieurs les députés, je vous recommande dès lors de faire vôtres les arguments et les décisions d'une majorité solide des commissaires.

Proposition de résolution (911-A)

Impact des mesures visant à lutter contre le coronavirus : pour un suivi attentif de la situation et une action concrète en faveur de l'ensemble des acteurs de l'événementiel genevois

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

le travail accompli par l'ensemble des autorités fédérales et cantonales et soutenant les décisions prises afin de protéger la santé de la population, sa préoccupation concernant par les conséquences économiques des interdictions de manifestations publiques et privées décidées. En conséquence, et afin de protéger au mieux le milieu économique, social et culturel,

invite le Conseil d'Etat

- à faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer un suivi minutieux de la situation, au plus proche des acteurs des milieux économique, sportif et culturel, particulièrement ceux liés à l'événementiel et en collaboration avec toutes les personnes, institutions et organisations jugé-e-s utiles pour ce faire ;
- à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en œuvre, contribuer à mettre en œuvre et/ou appeler la Confédération à mettre en œuvre toutes les mesures qu'il juge nécessaires afin de sauvegarder l'existence du secteur événementiel genevois et de protéger l'ensemble des associations, entreprises, salarié-e-s, indépendant-e-s et intermittent-e-s qui y sont lié-e-s.
- à se coordonner avec les autres cantons afin de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre les conséquences économiques du Covid-19.